

opinion qu'avec les armes de la logique : seulement, dans la conviction où je suis que la ville d'Ars *de cette époque* ne s'est point abîmée dans les eaux, — en totalité du moins, — je regrette de ne pouvoir lui demander où une ville, d'une superficie proportionnée à une population aussi importante, aurait pu trouver place au soleil. Le lac touche presque au coteau, et le seul petit vallon du Pin aurait dû servir d'assiette à ses habitations. La Côte-Saint-André, dont chacun de nous connaît l'étendue, ne renferme que 4,234 habitants, Crémieu 2,231, le Pont-de-Beauvoisin 1,727, Saint-Geoire 3,884, la Tour-du-Pin 2,684, Rives 2,506, Bourgoin 4,763, Virieu 1,119 ! Qu'on juge de l'étendue de la ville d'Ars, s'il pouvait y avoir quelque chose de sérieux dans les supputations de son vénérable historien !... Je sais bien qu'il serait toujours en droit de me répondre, la chronique à la main : *Urbs Arsi fuit juste Dei judicio SUBMERGATA*... Ma réponse se trouvera dans mon dernier chapitre, et je la crois concluante.

Pour le moment, je me bornerai à la déclaration suivante : Je me défie singulièrement, — et pour cause, comme on le verra plus loin, — des *observations* de M. Tripier ; j'appréhende qu'il ait confondu une *chapelle entière* avec le *chœur seul* d'une église ; enfin je nie l'existence passée *d'autres églises* qu'il suppose si gratuitement, sur la foi seule d'une légende apocryphe.

A ce propos, je me permettrai une autre remarque. Le texte d'Aymar du Rivail porte : « Verum ejus territorium cum sacello idem Alexander Silvæ-Benedictæ coenobio attribuit. » M. Macé (voir sa traduction d'Aymar du Rivail) (1), a rendu ce passage par : « Mais son territoire avec *une chapelle* fut attribué, etc. » Je crois cette traduction inexacte,

(1) P. 28.